



Département des Alpes de Haute Provence
COMMUNE DE SISTERON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 20 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre
Et le vingt du mois de MARS

Membres en exercice :	29
Membres présents :	25
Procurations :	4
VOTES :	27
POUR :	27
CONTRE :	/
ABSTENTIONS :	/
Date de convocation :	14/03/2024

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. LOUVION C. BRUNET M. TOUCHE C. GARCIN F. GALLO C. CLARES P. GALANTINI V. JOURDAN E. ODDOU S. MUNS A. SCHMALTZ E. PAYAN L. MORARD S. CLEMENT JL. JAFFRE S. FERAUD S. DERDICHE C.

PROCURATIONS :

M. Jean-Pierre BOY	à	M. Bernard CODOUL
Mme Colette RODRIGUEZ	à	M. Daniel SPAGNOU
M. Hugo PICHON	à	Mme Léa PAYAN
Mme Stéphanie SEBANI	à	Mme Stéphanie FERAUD

ABSENTS EXCUSÉS :

2024-03-06-SF

MM. LAUGIER et JAFFRE membres de cette association ne prennent pas part au vote

OBJET : AVANCE SUR SUBVENTION NORMALE 2024 - APACS - N° 79

Monsieur le Maire indique avoir reçu une demande d'avance sur subvention normale 2024 de 8.000 € de l'Association APACS pour permettre le paiement des charges sociales en attente du vote et du versement de la subvention au mois de mai.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï cet exposé, après en avoir délibéré,
à l'unanimité par 27 voix POUR

DECIDE de verser une avance de 8.000 € sur la subvention normale 2024 à l'association APACS.

DIT que la dépense sera prévue à l'article 65748 du Budget Primitif 2024

Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel SPAGNOU

Mis en ligne le 21/03/2024 à 12h20

REÇU EN PREFECTURE
le 21/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-2104 02 095-2024 0320-2024_03_06_